



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À BAR le DUC, le 10 août 2023

*Direction Départementale
des Territoires*

NOTE DE PRÉSENTATION

établie au titre de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

La consultation du public porte sur l'arrêté autorisant l'assujettissement à la réglementation pêche dans les eaux closes des AAPPMA de Meuse, pour une durée de 10 années

I – CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Titre III du livre IV du Code de l'environnement et notamment ses articles L.431-4 et L.431-5.

L'arrêté préfectoral n°2022-9225 du 13 décembre 2022 portant règlement permanent de la pêche en eau douce dans le département de la Meuse ;

II – ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU PROJET D'ARRÊTÉ

Le projet d'arrêté préfectoral présenté a pour objet d'assujettir à la loi pêche les plans d'eau en eaux closes gérés par les AAPPMA, Les Chevaliers de la Gaule, La Goujonnière Meusienne, L'Étoile de Montmédy, Les goujons et la rossette de Stenay-Pouilly.

III – PROCÉDURE DE CONSULTATION

Le projet d'arrêté est ici présenté en application de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement qui soumet toute décision de l'État, à caractère non individuel et ayant une incidence sur l'environnement, à la mise à disposition préalable du projet auprès du public.

IV – MODALITÉS DE CONSULTATION

Conformément aux dispositions de l'article L 123-19-1 du Code de l'environnement et du décret, la présente note et le projet d'arrêté préfectoral sont mis à disposition du public par voie électronique du 10 août au 30 août 2023 inclus sur le site internet des Services de l'État dans le département de la Meuse à l'adresse suivante :

<http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-Public>

Les observations du public doivent être transmises du 10 août au 30 août 2023 :

- par voie électronique, par courriel adressé à ddt-se-eau@meuse.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de la Meuse
Service de l'Environnement
Unité Eau
14 rue Antoine Durenne
CS 10501
55012 BAR-LE-DUC Cedex

